

COVID-19

FICHE PRATIQUE #16

DATE DE RÉDACTION : 8 AVRIL 2020

MISE A JOUR : 21 DÉCEMBRE 2020



Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices

De quoi parle-t-on ?

Au printemps 2020, le gouvernement a mis en place un « plan de soutien exceptionnel » aux entreprises françaises exportatrices en réponse au ralentissement économique lié à l'épidémie de Covid-19. Il est destiné à sécuriser la trésorerie des exportateurs et à assurer leur rebond à l'international après la crise. Les mesures du plan sont renforcées et prolongées en 2021.

Pour qui ?

Il s'adresse aux entreprises exportatrices, en ciblant plus particulièrement les PME et ETI.

Comment ?

En complément du déploiement du plan de relance export, deux types de mesures sont mises en place :

1 - Les mesures de soutien à la trésorerie des exportateurs seront prolongées en 2021 : dans la continuité des mesures prises en mars, le soutien à la trésorerie des entreprises exportatrices est renforcé. Le rehaussement des quotités garanties à 90 % pour les garanties des cautions et préfinancements sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2021.

2 - L'avance de l'assurance-prospection est portée de façon exceptionnelle à 70 % : le soutien apporté aux PME et ETI qui se lancent à l'export sera renforcé, afin de sécuriser leur trésorerie et leur permettre de poursuivre leurs actions de prospection.

Les modalités de versement de l'assurance-prospection seront temporairement modifiées. Le dispositif permet aujourd'hui à une entreprise de bénéficier d'une avance de 50 % de ses frais de prospection, dès la signature de son contrat. Dans un contexte incertain, pour accélérer la reprise des exportations par les PME et ETI via un effet immédiat et significatif sur leur trésorerie, l'avance initiale versée sera exceptionnellement portée à 70 % des dépenses engagées par l'entreprise. Cette mesure sera valable pendant toute l'année 2021.

Pour obtenir plus d'informations ou conseils, contactez notre cellule d'urgence :
Urgence COVID19 : 04 91 39 34 79 | urgencecovid19@ccimp.com | www.ccimp.com

COVID-19

FICHE PRATIQUE #16

DATE DE RÉDACTION : 8 AVRIL 2020

MISE A JOUR : 21 DÉCEMBRE 2020



Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices

En outre, la possibilité de prolonger d'un an les durées de prospection pour les PME et ETI, prévue par le plan d'urgence de mars 2020, sera maintenue.

Les entreprises continueront également à bénéficier des services d'accompagnement et de financement export personnalisés proposés par la Team France Export de leur région.

Quand ?

Les mesures contenues dans ce plan restent valables durant l'année 2021.

En savoir plus ?

[Plan de soutien aux entreprises exportatrices.](#)
www.teamfrance-export.fr et www.businessfrance.fr.

Pour obtenir plus d'informations ou conseils, contactez notre cellule d'urgence :
Urgence COVID19 : 04 91 39 34 79 | urgencecovid19@ccimp.com | www.ccimp.com